



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/WG. 150/2  
15 décembre 1986

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion chargée de l'examen de la structure  
et des fonctions du Centre régional de lutte  
contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC)

Malte, 23-27 février 1987

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

---

PNUE

Athènes, 1986

Ordre du jour provisoire annoté

Point de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte conjointement par M. Aldo Manos, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE), et par M. A. Morozov, Directeur, Division de l'environnement marin (OMI).

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Il est proposé que le règlement intérieur figurant dans le document UNEP/IG.43/annexe XI s'applique, mutatis mutandi, aux délibérations de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Il est proposé que, étant donné la portée limitée de la réunion, le nombre des membres du Bureau soit restreint à un Président, un Vice-président et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour provisoire a été distribué sous la cote UNEP/WG.150/1.

Point 5 de l'ordre du jour - Vue d'ensemble et évaluation de la structure, des fonctions et des activités du Centre régional de lutte contre la pollution par les hydrocarbures (ROCC) (1976-1986)

Des rapports sur l'état d'avancement des activités du Centre, son programme de travaux et son budget futurs sont régulièrement distribués, examinés et approuvés, le cas échéant, lors des réunions bisannuelles des Parties contractantes. En outre, le Centre tient périodiquement au courant ses correspondants nationaux des Etats contractants de ses activités en cours et prévues. Il n'est donc pas proposé, au titre de ce point de l'ordre du jour, de présenter un historique détaillé du Centre depuis sa création en 1976. Le but sera plutôt de présenter une description succincte de la structure et des fonctions du Centre, du niveau et du type des activités qu'il a entreprises, ainsi que d'évaluer dans quelle mesure ces activités ont répondu à ses fonctions, telles que celles-ci ont été stipulées par la résolution 7 de la Conférence de Barcelone puis complétées par les recommandations des réunions intergouvernementales intervenues par la suite. De plus, on s'enforcera d'évaluer dans quelle mesure les Etats côtiers méditerranéens ont fourni

un appui et un concours au Centre en sorte que ce dernier puisse effectivement remplir les objectifs qui lui ont été assignés aux termes de la recommandation 38 adoptée lors de la réunion intergouvernementale des Etats côtiers méditerranéens qui s'est tenue à Monaco en janvier 1978. Le document exposera également la structure actuelle du Centre, y compris notamment le tableau des effectifs et les fonctions spécifiques du personnel. Un autre document traitera des activités futures du Centre dans le domaine de la lutte contre la pollution par les hydrocarbures et le développement d'accords de coopération sous-régionale dans les cas de situation critique comportant une pollution par les hydrocarbures. Un troisième document établi par un consultant abordera la question de l'extension des attributions du ROCC afin qu'y soient inclus les déversements de produits chimiques. Sur la base de ces documents, la réunion sera invitée à examiner la stratégie à long terme du Centre et dans quelle mesure la structure et les fonctions du Centre pourraient être améliorées afin de mieux répondre aux besoins futurs des Parties contractantes en matière de coopération régionale dans la lutte contre les accidents de pollution marine en Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour - Recommandations à soumettre à la Cinquième réunion des Parties contractantes

Sur la base de l'examen intervenu au titre du point 5 de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à convenir s'il est ou non nécessaire de recommander à la Cinquième réunion des Parties contractantes des modifications spécifiques de la structure et des fonctions du Centre et, dans l'affirmative, à soumettre aux Parties contractantes des suggestions précises sur les modalités selon lesquelles lesdites modifications pourraient intervenir.

Point 7 de l'ordre du jour - Questions diverses

La réunion abordera éventuellement toute autre question relative aux activités du Centre.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 27 février 1987 à 17 heures 30.